

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le mercredi 27 mai à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 20 mai 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François PUPPONI, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle BERESSI, Annie PERONNET, Antoine ESPIASSE, Luc BENTZ (à partir du point 6.3), Rosan HURTUS, Evelyne PLANSON, Gérard UZAN, Maria CHATELLIER (à partir du point 6.3), Frédéric NICOLAS, Sandrine PERONNET, Mohamed Ali ABCHICHE, (Adjoints au Maire), Katchik KATCHIKIAN, Georgette ADRIENCENSE, Catherine VESPERINI, Jean-Pierre PASSE-COUTRIN, Annick DUPRE, Jocelyne MAYOL, Nadeen DELARUE, Eliette FONTAINE, Manuel ALVAREZ, Mourad CHIKAOUI, Farid BERHAL, Daniel DOMAN, Anne CHARLET, Antoni YALAP, Marie-Laure AMACIN, Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI, Anissa MAHAMAT, Patrick TOULMET, Manuela DAS NEVES, Karine LAURENT-DUCROQ, Rachid ADDA, (Conseillers Municipaux).

**Représentés par pouvoir** :

Jeanne GOMEZ            pouvoir à Katchik KATCHIKIAN  
Youri MAZOU-SACKO   pouvoir à Isabelle BERESSI  
Albert HADDAD        pouvoir à Antoine ESPIASSE  
Charles SOUFIR        pouvoir à Gérard UZAN  
Fabienne SROUSSI     pouvoir à Anne CHARLET  
Georges OCLIN        pouvoir à Daniel DOMAN  
Patrick HADDAD       pouvoir à Catherine VESPERINI  
Naïssat AHAMED      pouvoir à Sandrine Sophia SOOSAIPILLAI  
Jean-Louis ZADIKIAN   pouvoir à Patrick TOULMET  
Romana NAVARRE     pouvoir à Rachid ADDA

**Absentes** :

Matata JACQUES, Linda UZAN

**Secrétaire de séance** :

Frédéric NICOLAS

---

Le Conseil,

Approuve les comptes-rendus des séances des 12 et 30 mars 2009

**I DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

- 1.1 Prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- 1.2 Approuve les modifications du règlement intérieur du Conseil municipal en matière de mise à disposition de locaux et d'espace d'expression des élus de l'opposition sur le site internet de la Ville

## **II Service de la coopération décentralisée**

- 2.1 Autorise Monsieur le Maire à demander un co-financement, d'un montant de 30 000 euros, auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes dans le cadre de la réhabilitation et de l'équipement de l'école primaire de Tsidjé (Comores)

## **RESSOURCES ET RELATIONS SOCIALES**

### **III Direction des ressources humaines**

- 3.1 Décide de créer au tableau des effectifs vingt emplois entrant dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à leur création

## **DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **IV Direction projet rénovation urbaine**

- 4.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain
- 4.2 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant simplifié Plan de Relance, relatif à la convention pluriannuelle du projet Sarcelles - Lochères 1 à intervenir entre la Ville de Sarcelles et le Préfet, délégué territorial de l'ANRU

### **V Direction du développement social urbain**

- 5.1 Décide de l'attribution de subventions aux associations et organismes par la commune dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour l'année 2009 / première programmation

### **VI Service de la vie associative**

- 6.1 Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2009 à diverses associations sportives, d'un montant total de 4 005,00 euros
- 6.2 Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour 2009 à diverses associations, d'un montant total de 26 595,00 euros
- 6.3 Autorise Monsieur le Maire à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 euros sur trois ans à la Fédération des Musulmans de Sarcelles, destinée à la construction d'un centre social et le versement d'une première annuité de 50 000 euros
- 6.4 Décide de procéder au règlement du troisième versement de 50 000 euros à l'Association Union des Assyro Chaldéens de France, destiné à la construction d'un centre social
- 6.5 Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association des Jeunes Sportifs des Quartiers Sarcellois et décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 20 000 euros afin de mettre en œuvre l'activité de remise en forme sur les quartiers de la Ville

### **VII Direction de l'urbanisme et des affaires foncières**

- 7.1 Décide de fixer les modalités de concertation autour du projet de ZAC « Lochères 2 », pendant la durée des études
- 7.2 Approuve l'acquisition du droit au bail appartenant à Monsieur et Madame TRAN, 1 rue de Gascogne au prix de 50 000 euros
- 7.3 Approuve l'acquisition auprès de la Communauté d'agglomération « Val de France » de deux parcelles, pour un montant de 136 000 euros, et la rétrocession de ces parcelles pour un montant de 136 000 euros au profit de « l'association culturelle églises évangéliques source de vie »
- 7.4 Approuve la cession partielle des délaissés du terrain de l'école municipale d'arts plastiques à Monsieur et Madame AMAR (lot C), au prix de 23 925 euros, et à Monsieur et Madame CHELLI (lot D), au prix de 8 925 euros
- 7.5 Décide d'émettre un avis favorable à la demande de démolition de 20 logements sociaux, situés allées Seurat et Toulouse-Lautrec, présentée par la société OSICA

- 7.6 Décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'exploitation d'installations classées formulée par la société GARNIER et fils
- 7.7 Décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'exploitation d'installation classée formulée par la société « Pièces Auto Grosly »

## **MOYENS**

### **VIII Direction des finances**

- 8.1 Vote la décision modificative numéro 1 de l'exercice 2009
- 8.2 Emet un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse à Madame LOFERME Sylvie, pour un montant de 90,00 euros

### **IX Service reprographie**

- 9.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché relatif à la location et à la maintenance des photocopieurs numériques noir et blanc de la Ville de Sarcelles, passé avec l'entreprise RICOH France pour un montant de 6 448,00 euros H.T.

## **EDUCATION ET FORMATION**

- 10.1 Décide de prendre en charge les repas des élèves des écoles primaires qui participeront aux journées d'intégration prévues au collège Victor Hugo, dans le cadre de la liaison CM2 /6<sup>ème</sup>

### **XI Direction des affaires scolaires**

- 11.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de soutien scolaire, à intervenir entre les lycées Jean-Jacques Rousseau, de la TOURELLE, le Conseil Régional d'Ile-de-France et la Ville, au profit des élèves de terminale des lycées de la Tourelle et Jean-Jacques Rousseau et à solliciter l'aide financière de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Réussite pour Tous »

### **XII Direction de l'enfance**

- 12.1 Décide de fixer les tarifs des séjours de l'été 2009

### **XIII Maison de quartier « Les Vignes Blanches »**

- 13.1 Approuve le projet social 2009 / 2012 concernant la maison de quartier des Vignes Blanches et donne un accord de principe pour la signature de l'avenant n° 11 au contrat de projet entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Sarcelles

## **VIE SOCIALE**

### **XIV Conservatoire à Rayonnement Communal**

- 14.1 Sollicite auprès du Conseil Général du Val d'Oise une subvention de fonctionnement annuelle
- 14.2 Décide de l'affiliation gratuite de la Ville de Sarcelles au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel)

### **XV Ecole municipale d'arts plastiques**

- 15.1 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-arts de Paris pour l'accueil d'un stagiaire, dans le cadre de sa formation, à l'atelier gravure de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques
- 15.2 Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour la XIV<sup>ème</sup> Biennale de la Gravure et des Nouvelles Images

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **XVI Direction des affaires juridiques**

- 16.1 Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de cession d'un droit au bail relatif au local commercial situé boulevard Maurice Ravel, centre commercial n° 2, au profit de Madame Antoinette HAUSTANT, pour un montant de 25 000 euros

### **XVII Service documentation / archives**

- 17.1 Décide de l'adhésion de la commune à l'association des archivistes français pour l'année 2009, pour un montant de cotisation de 95 euros

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

### **XVIII Direction administrative des services techniques**

- 18.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de prestations de géomètre avec l'entreprise TECHNIQUES TOPO, pour un montant minimum annuel de 50 000 euros H.T et un montant maximum de 200 000 euros H.T., avec les options suivantes :
- 1<sup>ère</sup> option : la numérisation de plans fixée à un prix unitaire au m<sup>2</sup> de 310,00 euros HT,
  - 2<sup>ème</sup> option : le relevé du patrimoine végétal fixé à un coût horaire de travail de 25,00 euros HT

### **XIX Direction des réseaux**

- 19.1 Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement de la Ville de Sarcelles, décomposé comme suit :
- Lot n° 1 : voiries privées communales et patrimoine bâti communal, avec l'entreprise ORTEC, pour un montant minimum annuel de 14 000 euros H.T et un montant maximum de 56 000 euros H.T,
  - Lot n° 2 : domaine public de la Ville, avec l'entreprise ORTEC, pour un montant minimum annuel de 160 000 euros H.T et un montant maximum de 380 000 euros H.T.
- 19.2 Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide à la qualité d'exploitation des réseaux (AQUEX2009) auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- 19.3 Approuve l'adhésion des Communes du Chesnay et de Vaujours au SIGEIF pour les deux compétences « gaz » et « électricité »

### **XX Cadre de vie**

- 20.1 Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maintenance des jeux et aires de jeux de la Ville de Sarcelles, avec la société RECRE'ACTION, modifiant la formule de révision des prix

Le Député-Maire,

François PUPPONI

Le Maire certifie que le présent compte rendu a été affiché le  
A la porte de la Mairie  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services